



**VILLE DE PLEUVEN**  
DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : DEL NERO David, ARZUR Yvon, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

**POUVOIRS** : ont donné pouvoir FRANCHETEAU Laurent à ROUE Christian, MARTIN Corinne à CASELLINO Mona, BERTHOLOM Cyril à HERFAUT Denis, MILIN Claudine à CORNIC Karine, KERNEVEZ Marie-Hélène à ARZUR Yvon

**ABSENTE/EXCUSEE** : CARLIER Morgane

**Secrétaire de séance** : Monsieur SIMON Mikaël

-----  
NOMBRE DE CONSEILLERS : 23  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20  
PRESENTS A LA SEANCE : 14  
DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2024  
DATE D'AFFICHAGE : 21 JUIN 2024  
-----

**DCM N°2024-3-6**

**Objet : TRAVAUX ACCESSIBILITE EGLISE ST MATHURIN : Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de la Sécurité Routière**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La Commune a pour projet de réaliser des travaux d'accessibilité à l'Eglise St Mathurin pour les personnes à mobilité réduite.

Ce projet pourrait être subventionné au titre du Fonds Départemental de la Sécurité Routière (anciennement le produit des amendes de police) à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Travaux	20 028.75 €
FDSR (80%)	16 023.00 €
Autofinancement	4 005.75 €

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité des présents plus les pouvoirs**

- **Approuve le projet des travaux d'accessibilité à l'Eglise St Mathurin,**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département du Finistère au titre du Fonds Départemental de la Sécurité Routière,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,  
Le Maire, David DEL NERO

